

Code of Conduct



thyssenkrupp

Préface

Chères collègues, chers collègues,

Nos principes fondateurs décrivent quelles valeurs nous partageons et la manière dont nous souhaitons travailler ensemble – aujourd’hui et à l’avenir. Ils définissent une vision claire de ce que nous devons nous efforcer de respecter afin de garantir durablement le succès de notre entreprise. Ce n’est qu’ensemble que nous pourrons atteindre cet objectif, fondé sur notre devise « NOUS sommes thyssenkrupp ». Nos valeurs, comme notamment la responsabilité individuelle, l’ouverture, la transparence ainsi que le respect des lois et de l’éthique, ont une place fondamentale.

Le présent code de conduite réunit pour la première fois dans un même document les règles et les principes fondamentaux que nous devons respecter, aujourd’hui et à l’avenir. Il prévoit une ligne de conduite qui s’applique de la même manière pour tous – au directoire, aux cadres dirigeants et à chaque collaborateur. Il fixe un standard d’exigences envers nous-même et en même temps nous engage vis-à-vis de l’extérieur en adoptant un comportement responsable vis-à-vis de nos partenaires commerciaux et du public, mais aussi dans le cadre de nos relations internes au sein de l’entreprise. Nous sommes ensemble responsables de la réputation de notre entreprise. Les manquements de certains peuvent occasionner un énorme dommage qui nous touche tous. C’est pourquoi nous vous remercions de lire ce code de conduite attentivement et de l’utiliser ensemble comme ligne directrice pour notre comportement quotidien.

Le Directoire de thyssenkrupp AG



Guido Kerkhoff



Oliver Burkhard



Johannes Dietsch



Dr. Donatus Kaufmann

Préambule

Les salariés^[1] du Groupe thyssenkrupp ont élaboré en commun les principes fondateurs du Groupe. Ces principes fondateurs expriment les priorités de notre entreprise aujourd'hui et à l'avenir :

Nous sommes thyssenkrupp – un groupe associant savoir-faire technologique et matériaux.

Compétence, diversité, réseau international et tradition sont le socle de notre leadership sur les marchés mondiaux. Nous créons de la valeur ajoutée pour nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires.

Nous relevons les défis de demain avec nos clients.

Les attentes des clients sont au cœur de nos préoccupations. Nous développons des produits et des services innovants pour des infrastructures durables et l'utilisation efficace des ressources.

Nous répondons aux exigences les plus pointues.

Nous agissons en entrepreneurs, avec confiance, courage et l'obsession de la performance – dans le but d'être les meilleurs. L'engagement et le professionnalisme de chacun en sont la base. Nous attachons une importance particulière à l'épanouissement de nos salariés. La santé et la sécurité au travail sont une priorité absolue.

Nous partageons des valeurs communes.

Nous servons les intérêts du Groupe. La transparence et le respect mutuel nous animent collectivement. Nous nous développons autour de valeurs fortes : fiabilité, honnêteté, crédibilité et intégrité. Le respect des règles concurrentielles est pour nous une évidence. Nous assumons pleinement notre responsabilité groupe.

La responsabilité sociale exprimée dans les principes fondateurs comprend aussi l'intervention active en faveur d'un développement durable que nous soutenons par la signature des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous défendons de plus la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les normes internationales du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Des règles et consignes concrètes applicables à certaines situations et circonstances dans l'environnement professionnel sont clairement formulées dans les chartes et accords du Groupe. Ces chartes et accords s'appliquent sans restrictions et impérativement à tous les salariés du Groupe thyssenkrupp. Chaque collaborateur qui ne se conforme pas aux chartes et accords du Groupe doit s'attendre à des conséquences correspondantes dans le cadre des dispositions légales et des réglementations au niveau de l'entreprise.

Le présent Code de conduite résume, sur cette base, les principes et règles fondamentaux gouvernant nos actions ainsi que les standards que nous respectons dans nos activités avec nos partenaires commerciaux et toutes parties prenantes.

1. Comportement dans le cadre des relations commerciales

Respect du droit et des lois

Le respect des lois et des réglementations est pour nous un principe fondamental à la conduite d'une activité responsable. Nous observons à tout moment les interdictions et obligations légales en vigueur, même si cela implique des désavantages économiques à court terme ou des difficultés pour l'entreprise ou certaines personnes. Dans la mesure où les lois nationales prévoient des réglementations plus restrictives que celles applicables chez thyssenkrupp, la législation nationale prévaut.

Prévention des conflits d'intérêts

Chez thyssenkrupp, les décisions commerciales sont prises exclusivement dans l'intérêt de l'Entreprise. Tout intérêt personnel qui apparaîtrait en relation avec l'activité professionnelle ou qui pourrait entrer en conflit avec l'exécution de fonctions professionnelles, doit être communiqué à son supérieur hiérarchique. Tout conflit d'intérêt qui apparaîtrait en rapport avec des intérêts personnels ou en relation avec l'activité professionnelle, impliquant notamment des proches ou des relations, doivent être évités. S'ils surviennent malgré tout, ils doivent être résolus compte tenu du droit applicable et des chartes du Groupe. Les conflits doivent être traités ouvertement et en toute transparence.

Concurrence loyale

Notre conduite sur le marché est fondée sur l'engagement de Compliance adopté par le Directoire de thyssenkrupp AG : thyssenkrupp se distingue par sa compétence technologique, sa force innovatrice, son orientation client et ses collaborateurs motivés et responsables. C'est sur ces piliers que reposent la grande notoriété et le succès économique durable de notre Groupe au sein de la concurrence mondiale.

La corruption et les infractions à la législation sur les ententes sont une menace pour ces garants du succès et ne sont pas tolérées (tolérance zéro). Les pots-de-vin ou les ententes ne sont pour nous pas un moyen pour parvenir à une commande. Nous préférons renoncer à une transaction et à l'atteinte de nos objectifs internes, plutôt que d'enfreindre les lois. Par son programme de Compliance, thyssenkrupp a mis en oeuvre des mesures de grande portée en vue du respect des règlements pour la lutte contre la corruption et du droit de la concurrence ainsi que des chartes du Groupe en découlant. Les manquements ne sont pas tolérés et mènent à des sanctions à l'encontre des personnes concernées. Tous les membres des directoires et des conseillers et tous les autres collaborateurs doivent être conscients des risques majeurs qu'un cas de corruption ou d'entente peut signifier pour thyssenkrupp et pour eux personnellement. Il est demandé à chaque collaborateur de participer activement dans son champ de responsabilité à la mise en oeuvre du programme de Compliance de thyssenkrupp.

Prévention du blanchiment d'argent

thyssenkrupp respecte les obligations légales en matière de prévention du blanchiment d'argent et ne participe pas à des activités de blanchiment d'argent.

^[1] Ce terme ainsi que les autres termes collectifs englobent les deux formes, masculine et féminine

En cas de doute, il est demandé à chaque collaborateur de reporter toute transaction financière inhabituelle, tout particulièrement celles impliquant un paiement en espèces pouvant conduire à un soupçon de blanchiment d'argent, aux Départements financier, juridique et Compliance compétents du Groupe.

2. Comportement envers les collègues et collaborateurs

Égalité de traitement et non-discrimination

Nous attachons une grande importance à l'égalité des chances ainsi qu'à la confiance et au respect mutuel. Nous encourageons l'égalité des chances et prévenons la discrimination lors de l'embauche, la promotion, la formation ou le développement personnel de nos salariés. Nous traitons tous les collaborateurs de la même façon, indépendamment de leur sexe, âge, couleur de peau, culture, origine ethnique, orientation sexuelle, handicap, appartenance religieuse ou vision du monde.

Droits de l'homme et des salariés

Nous respectons les droits de l'homme universellement reconnus et soutenons leur application. Nous nous opposons strictement à toute forme de travail forcé et au travail des enfants. Nous reconnaissons le droit de tous les salariés à former des syndicats et des représentants du personnel sur une base démocratique, dans le cadre des réglementations nationales. Le droit à une rémunération appropriée est reconnu pour tous les salariés. La rémunération et les autres prestations correspondent au minimum à la réglementation nationale ou locale et aux accords applicables dans la branche d'activité concernée.

Collaboration avec les représentants des salariés

Pour thyssenkrupp, collaborer étroitement et en confiance avec les représentants du personnel constitue un élément déterminant et un pilier éprouvé de la politique d'entreprise. La confiance mutuelle et la coopération se basent sur un dialogue ouvert et constructif empreint de respect mutuel.

Santé et sécurité au travail

La sécurité et la santé de nos salariés constituent une priorité pour notre Société placée au même niveau que la qualité de nos produits et notre réussite économique.

La sécurité au travail et la protection de la santé font partie intégrante de tous les processus et sont prises en compte en amont – lors de la phase de planification – dans les considérations techniques, économiques et sociales.

Chacun de nos salariés doit promouvoir l'hygiène et la sécurité dans son périmètre d'activité et doit respecter les consignes en la matière. Chaque cadre se doit d'encourager et de soutenir ses collaborateurs dans la prise en charge de cette responsabilité.

Nos sous-traitants sont tenus d'appliquer les mêmes règles de sécurité pour la protection de leurs salariés, que celles applicables à nos propres collaborateurs. Nous en tenons compte lors de la sélection de nos sous-traitants et dans le cadre du suivi de leurs opérations.

3. Comportement dans la Société

Protection durable de l'environnement et du climat

Le développement durable, la protection de l'environnement, le climat ainsi que l'utilisation efficace des ressources naturelles constituent un enjeu clé pour notre Société. Nous veillons, dans le cadre du développement de produits nouveaux tout comme de l'exploitation d'équipements de production, à ce que tous les impacts sur l'environnement et le climat qui en découlent, soient aussi faibles que possible et à ce que nos produits apportent une contribution positive à la protection de l'environnement et du climat chez nos clients.

Chaque collaborateur est responsable de la préservation des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et du climat au travers de son comportement individuel.

Dons

Nous nous considérons comme membre actif de la société et nous nous engageons de ce fait de différentes manières. Nos dons et autres formes d'engagement social s'inscrivent dans le seul intérêt de l'Entreprise.

Nous n'accordons aucune libéralité financière, notamment aucun don ni parrainage, à des partis politiques en Allemagne ou à l'étranger, à des organisations proches de partis ou assimilables à des partis, à des élus ou à des candidats à des fonctions politiques.

Représentation politique des intérêts

La représentation politique de nos intérêts est centralisée, ouverte et transparente. Nous respectons les prescriptions légales en matière de lobbying et évitons en toutes circonstances d'influencer la politique gouvernementale ou la loi de manière déloyale. Nous nous sommes volontairement enregistrés au registre de transparence de l'UE et observons le code de conduite de l'UE.

Comportement et communication en public

Nous respectons la liberté d'expression ainsi que la protection des droits individuels et la vie privée de chacun. Chaque collaborateur devrait être conscient que, dans la sphère privée, il peut également être perçu comme salarié et représentant de thyssenkrupp et il lui est de ce fait demandé de préserver l'image et la réputation de l'Entreprise par son comportement en public, et tout particulièrement vis-à-vis des médias. En exprimant notre opinion personnelle, nous veillons à ce que celle-ci soit dissociée de la fonction et de l'activité que nous exerçons au sein du Groupe thyssenkrupp.

4. Gestion des informations

Publications

thyssenkrupp s'est construit sur des valeurs fortes : fiabilité, honnêteté, crédibilité et intégrité. Nous attachons donc une grande importance à donner des informations et communications fiables et sincères concernant nos activités économiques à nos investisseurs, salariés, clients, partenaires commerciaux ainsi qu'au public et aux institutions gouvernementales. Chaque collaborateur veille à ce que les rapports, publications et autres documents du Groupe, internes comme externes, soient conformes aux prescriptions légales et aux normes en vigueur et donc complets, exacts et délivrés en temps et en heure, conformément aux exigences légales.

Informations confidentielles sur l'Entreprise / délits d'initiés

Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger de façon appropriée les informations et documents confidentiels contre toute utilisation frauduleuse par des personnes non autorisées, salariés ou tierce personne.

Les collaborateurs du Groupe ayant connaissance d'informations concrètes sur des faits inconnus du public et dont la révélation pourrait influencer considérablement le cours en bourse des instruments financiers dans le Groupe thyssenkrupp, ne sont pas autorisés à acheter ou vendre des actions ou d'autres instruments financiers du Groupe thyssenkrupp sur la base de ces informations privilégiées ou à transmettre ces informations, que celles-ci aient été divulguées délibérément ou par négligence.

Protection des données personnelles et sécurité de l'information

La protection des données personnelles concernant notamment les collaborateurs, clients et fournisseurs revêt une importance particulière pour thyssenkrupp.

La collecte et/ou le traitement de données personnelles ne peut avoir lieu que dans les cas où la loi l'autorise ou avec l'accord préalable des personnes concernées.

5. Protection du savoir-faire et des biens de la Société

Nous utilisons les biens et les ressources de l'Entreprise de façon adéquate et avec respect et les protégeons contre la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse. Le savoir-faire de notre Entreprise, protégé par le droit de la propriété intellectuelle constitue un avantage concurrentiel pour thyssenkrupp, digne d'être protégé contre toute violation par des tiers.

Nous utilisons les biens matériels et immatériels de l'Entreprise exclusivement à des fins bénéficiant à l'Entreprise et non à des fins personnelles dans la mesure où ceci n'a pas été expressément autorisé. Nos collaborateurs sont tenus de veiller en commun avec leurs supérieurs à ce que le mode et l'étendue des déplacements professionnels soient toujours appropriés à l'objet du déplacement et prennent en compte les contraintes de coût et de temps.

6. Mise en oeuvre et contacts

thyssenkrupp AG et les entreprises du Groupe encouragent activement la communication des chartes et accords du Groupe qui forment le socle du Code de conduite. Les différentes entreprises veillent à leur mise en oeuvre et à ce qu'aucun collaborateur ne subisse un préjudice du fait du respect de ces chartes et accords.

Le personnel d'encadrement doit montrer l'exemple, et supporte à ce titre une responsabilité particulière en s'assurant que ses actions soient à la hauteur du Code de conduite. Ils sont les premiers interlocuteurs en cas de questions concernant la compréhension des règles et doivent veiller à ce que tous les collaborateurs connaissent et comprennent le Code de conduite. Il leur appartient de prévenir les comportements inacceptables et de prendre des mesures appropriées pour empêcher les manquements aux règles qui relèvent de leur responsabilité. Une communication transparente, honnête et un soutien réciproque caractérisent une bonne collaboration entre employés et personnels d'encadrement.

Pour toute question complémentaire concernant le Code de conduite, les collaborateurs et les tiers (clients, fournisseurs etc.) pourront de plus s'adresser à l'adresse e-mail centrale codeofconduct@thyssenkrupp.com. Les éventuelles infractions à la loi ou manquements aux chartes dans le domaine du droit de la concurrence et de la lutte contre la corruption, concernant des personnes et entreprises du Groupe thyssenkrupp peuvent aussi être signalées par l'intermédiaire du service d'alerte en ligne de thyssenkrupp (Whistleblower System). Les coordonnées correspondantes sont disponibles sur le site internet de thyssenkrupp.

Toutes les informations sont traitées de façon strictement confidentielle.

thyssenkrupp AG

P.O. Box, 45063 Essen, Germany
Telephone +49 201 844-0
Telefax +49 201 844-536000
codeofconduct@thyssenkrupp.com
www.thyssenkrupp.com

engineering.tomorrow.together.